



## Mairie de Tulette

Madame, Monsieur,

Savez-vous combien coûte l'éclairage des rues, la nuit, à la commune de Tulette ?  
29 500 euros.

Ne pourrions-nous pas économiser une partie de cette somme au profit d'autres services ou investissements, beaucoup plus utiles à l'ensemble de la population, tout en participant à la protection de notre environnement ?

La commune manque cruellement d'équipements qu'elle ne parviendra pas à réaliser sans économie ou ressource supplémentaires.

Le Conseil Municipal a réfléchi aux solutions permettant de diminuer cette dépense. Actuellement, la solution, déjà employée par bon nombre de communes au niveau national et régional, qui consiste en l'extinction des lumières une partie de la nuit nous paraît la plus appropriée.

Le Conseil Municipal souhaite explorer cette piste. Nous aurions aimé organiser une réunion publique pour vous consulter, débattre, recueillir vos suggestions avant que le Conseil Municipal prenne la décision.

La situation sanitaire en a décidé autrement et pourtant il faut bien que notre village avance, que notre gestion soit efficace, et toute économie permettra la réalisation de projets.

Nous pallions aux contraintes sanitaires en vous proposant de remplir le coupon ci-dessous et de nous le faire parvenir par mail, par courrier ou par retour direct à la Mairie avant le 10 décembre.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez aux affaires communales, sincères salutations.  
Prenez soin de vous.

Le Conseil Municipal

---

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone ou adresse e-mail si vous souhaitez être contacté :

Vos suggestions :

.....  
.....  
.....